



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Molenbeek-Saint-Jean
Service de l'Urbanisme

Rue Comte de Flandre, 20
B - 1080 BRUXELLES

Bruxelles, le 12/01/2024

N/Réf. : MSJ20248_719_PU
Gest. : KD
V/Réf. : PU-38673
Corr: Bottcher Jonathan
NOVA : 12/XFD/1922354

MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue du Comte de Flandre, 46
(= zone de protection de l'Hôtel communal de Molenbeek-Saint-Jean situé au n.20 et de l'Ancien magasin Cent mille chemises situé au n. 38)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: régulariser, suite au PV-257, des annexes en intérieur d'îlot, au rez-de-chaussée ainsi que le changement de destination d'une maison de commerce en équipement médical (401.5m2)

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 22/12/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 10/01/2024, concernant la demande sous rubrique.




A gauche, extrait Brugis. Au centre, vues des façades avant et arrière. A droite, projet de la façade arrière (extraits du dossier)

Le projet n'a pas d'impact patrimonial sur les vues vers et depuis les biens protégés situés à proximité. De manière générale, les interventions en façade avant améliorent la situation existante et n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial. La CRMS suggère de remplacer également les châssis et la corniche en PVC de la façade arrière par des menuiseries en bois. La régularisation des annexes en intérieur d'îlot relève d'un examen urbanistique.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. ndeswaef@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; urbanisme@molenbeek.irisnet.be ; avis_advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; jbottcher@molenbeek.irisnet.be

1/1